

UNION NATIONALE DES SYNDICATS AUTONOMES DE LA RATP

UNSA RATP

21, rue Jules Ferry

93170 BAGNOLET

SIREN 514213271 n° enregistrement 93 006 A 13 20

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2023

UNSA RATP
SIREN 514213271 n° enregistrement 93 006 A 13 20
21, rue Jules Ferry
93170 BAGNOLET

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS
Exercice clos le 31 décembre 2023

Aux membres du Syndicat,

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Conseil d'Administration, nous avons effectué l'audit des comptes annuels du syndicat UNSA RATP relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du syndicat à la fin de cet exercice.

FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du Commissaire aux Comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport.

JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice. Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

- Le paragraphe « Règles de rattachement des charges et des produits » de la note 3 « Principes, règles et méthodes comptables » de l'annexe, expose la méthode de reconnaissance et de comptabilisation des produits retenue par le syndicat. Au titre des règles et méthodes comptables suivies par le syndicat, nous avons vérifié la correcte application de cette approche.

VERIFICATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres.

RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT DU SYNDICAT RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité du syndicat à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le syndicat ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par la Commission financière.

RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre syndicat.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du syndicat à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris, le 15 mars 2024

Nicolas METGE
Le Commissaire aux Comptes
Représentant de la société MVN | CC

Bilan et Résultat Association

UNSA GROUPE RATP	BILAN ACTIF	
Période du 01/01/2023 au 31/12/2023	Présenté en Euros	Edité le 11/03/2024

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2023 (12 mois)				Exercice précédent 31/12/2022 (12 mois)	
	Brut	Amort. & Prov	Net	%	Net	%
ACTIF IMMOBILISE						
Immobilisations incorporelles						
. Frais d'établissement						
. Frais de recherche et développement						
. Donations temporaires d'usufruit						
. Concessions, brevets, licences, Marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires						
. Fonds commercial						
. Autres immobilisations incorporelles						
. Immobilisations incorporelles en cours						
. Avances et acomptes						
Immobilisations corporelles						
. Terrains						
. Constructions						
. Installations techniques, matériel & outillage industriels	10 683	5 873	4 810	1,35	2 278	0,59
. Autres immobilisations corporelles	188 181	131 479	56 702	15,88	46 585	12,04
. Immobilisations corporelles en cours						
. Avances & acomptes						
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés						
Immobilisations financières						
. Participations et Créances rattachées						
. Autres titres immobilisés	15		15	0,00	15	0,00
. Prêts						
. Autres	56 108		56 108	15,71	55 013	14,21
TOTAL (I)	254 987	137 352	117 635	32,94	103 891	26,84
ACTIF CIRCULANT						
Stocks et en-cours						
Avances et acomptes versés sur commandes	14 870		14 870	4,16	16 603	4,29
Créances						
. Créances clients, usagers et comptes rattachés	685		685	0,19	410	0,11
. Créances reçues par legs ou donations						
. Autres	23 725	550	23 175	6,49	83 139	21,48
Valeurs mobilières de placement						
Instruments de trésorerie						
Disponibilités	200 288		200 288	56,09	175 287	45,29
Charges constatées d'avance	423		423	0,12	7 742	2,00
TOTAL (II)	239 991	550	239 441	67,06	283 182	73,16
Frais d'émission des emprunts (III)						
Primes de remboursement des emprunts (IV)						
Ecart de conversion Actif (V)						
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)	494 979	137 902	357 077	100,00	387 073	100,00

UNSA GROUPE RATP

BILAN PASSIF

Période du 01/01/2023 au 31/12/2023

Présenté en Euros

Edité le 11/03/2024

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2023 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2022 (12 mois)	
FONDS PROPRES				
Fonds propres sans droit de reprise				
. Fonds propres statutaires				
. Fonds propres complémentaires				
Fonds propres avec droit de reprise				
. Fonds statutaires				
. Fonds propres complémentaires				
Ecarts de réévaluation				
Réserves				
. Réserves statutaires ou contractuelles				
. Réserves pour projet de l'entité				
. Autres				
Report à nouveau	306 271	85,77	285 729	73,82
Excédent ou déficit de l'exercice	-22 381	-6,26	20 542	5,31
Situation nette (sous total)	283 889	79,50	306 271	79,12
Fonds propres consommables				
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées			-141	-0,03
TOTAL (I)	283 889	79,50	306 129	79,09
FONDS REPORTES ET DEDIES				
Fonds reportés liés aux legs ou donations				
Fonds dédiés				
TOTAL (II)				
PROVISIONS				
Provisions pour risques				
Provisions pour charges				
TOTAL (III)				
DETTES				
Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	60	0,02		
Emprunts et dettes financières diverses				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	72 813	20,39	80 547	20,81
Dettes des legs ou donations				
Dettes fiscales et sociales	300	0,08	300	0,08
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes	14	0,00	96	0,02
Instruments de trésorerie				
Produits constatés d'avance				
TOTAL (IV)	73 187	20,50	80 943	20,91
Ecarts de conversion passif (V)				
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)	357 077	100,00	387 073	100,00
ENGAGEMENTS REÇUS				
Legs nets à réaliser :				
- acceptés par les organes statutairement compétents				
- autorisés par l'organisme de tutelle				
Dons en nature restant à vendre				
ENGAGEMENTS DONNÉS				

UNSA GROUPE RATP

COMPTE DE RÉSULTAT

Période du 01/01/2023 au 31/12/2023

Présenté en Euros

Edité le 11/03/2024

COMPTE DE RÉSULTAT	Exercice clos le 31/12/2023 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2022 (12 mois)		Variation absolue (12 mois)		%	
	Total	%	Total	%	Variation	%		
PRODUITS D'EXPLOITATION:								
Cotisations	188 517		134 815		53 702		39,83	
Ventes de biens et services								
- Ventes de biens								
- dont ventes de dons en nature								
- Ventes de prestations de services								
- dont parrainages								
Produits de tiers financeurs								
- Concours publics et subventions d'exploitation			60 000		-60 000		-100,00	
- Versements des fondateurs ou consommations/dotation consommable								
- Ressources liées à la générosité du public								
- Dons manuels								
- Mécénats								
- Legs, donations et assurances-vie								
- Contributions financières								
Reprises sur amortiss., dépréciat., prov. et transferts de charges								
Utilisations des fonds dédiés								
Autres produits	307 969		293 084		14 885		5,08	
Total des produits d'exploitation (I)	496 486		487 899		8 587		1,76	
CHARGES D'EXPLOITATION:								
Achats de marchandises								
Variations stocks								
Autres achats et charges externes	486 612		443 047		43 565		9,83	
Aides financières								
Impôts, taxes et versements assimilés	98		2 377		-2 279		-95,87	
Salaires et traitements								
Charges sociales								
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	34 904		28 825		6 079		21,09	
Dotations aux provisions								
Reports en fonds dédiés								
Autres charges	551		1		550		N/S	
Total des charges d'exploitation (II)	522 165		474 250		47 915			
RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	-25 679		13 649		-39 328		-288,13	
PRODUITS FINANCIERS:								
De participations								
D'autres valeurs mobilières et créances d'actif								
Autres intérêts et produits assimilés	3 611		2 528		1 083		42,84	
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges								
Différences positives de change								
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement								
Total des produits financiers (III)	3 611		2 528		1 083		42,84	
CHARGES FINANCIERES:								
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et provisions								
Intérêts et charges assimilées			53		-53		-100,00	
Différences négatives de change								
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières placements								
Total des charges financières (IV)			53		-53		-100,00	
RESULTAT FINANCIER (III - IV)	3 611		2 475		1 136		45,90	

UNSA GROUPE RATP

COMpte DE RÉSULTAT

Période du 01/01/2023 au 31/12/2023

Présenté en Euros

Edité le 11/03/2024

COMpte DE RÉSULTAT (suite)	Exercice clos le 31/12/2023 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2022 (12 mois)	Variation absolue (12 mois)	%
RESULTAT COURANT avant impôts (I - II + III - IV)	-22 068	16 124	-38 192	-236,85
PRODUITS EXCEPTIONNELS:				
Sur opérations de gestion	138	7 258	-7 120	-98,09
Sur opérations en capital				
Reprises sur provisions et transferts de charges		141	-141	-100,00
Total des produits exceptionnels (V)	138	7 399	-7 261	-98,12
CHARGES EXCEPTIONNELLES:				
Sur opérations de gestion	310	2 981	-2 671	-89,59
Sur opérations en capital				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et provisions	141		141	N/S
Total des charges exceptionnelles (VI)	451	2 981	-2 530	-84,86
RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)	-313	4 418	-4 731	-107,07
Participation des salariés aux résultats (VII)				
Impôts sur les bénéfices (VIII)				
Total des produits (I + III + V)	500 235	497 826	2 409	0,48
Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII)	522 617	477 284	45 333	9,50
EXCEDENT OU DEFICIT	-22 381	20 542	-42 923	-208,94
EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE				
PRODUITS :				
Dons en nature				
Prestations en nature				
Bénévolat				
TOTAL				
CHARGES :				
Secours en nature				
Mise à disposition gratuite de biens et services				
Prestations				
Personnel bénévole				
TOTAL				

Annexes 2023

Note 1 : Présentation du syndicat et faits caractéristiques

Le syndicat UNSA GROUPE RATP est un syndicat français créé en 2001. Il est adhérent de l'UNSA par son affiliation directe au syndicat central UNSA depuis juillet 2023.

En 2015, suite à des opérations de rapprochement avec les deux autres organisations syndicales autonomes affiliées à la Fédération Transports UNSA (UNSA TRANSPORTS et GATC), l'UNSA GROUPE RATP s'est substituée à ces dernières sous l'appellation UNSA RATP avant de prendre la dénomination GROUPE en 2022.

Elle se positionne depuis les résultats des dernières élections professionnelles de novembre 2021 comme la troisième force syndicale de la RATP avec une représentativité de 25,49%.

Note 2 : Faits marquants de l'exercice

L'exercice 2023 a été marqué par la modification du siège social. En effet, depuis le 1^{er} juillet 2023, les bureaux de l'UNSA GROUPE RATP se situent au 21 Rue JULES FERRY 93170 BAGNOLET.

Au 31/12/2023, l'UNSA GROUPE RATP comptait 2 981 adhérents répartis comme suit :

Pôles	Nombre d'adhérents
Pôle Retraités :	133
Pôle RSF :	478
Pôle Encadrement :	277
Pôle RDS :	2010
Pôle Ferré :	67
Pôle F3A :	16
TOTAL :	2981

Le bureau général était composé de 12 membres.

Note 3 : Règles et méthodes comptables

Les comptes du syndicat ont été établis sur la base d'une comptabilité d'engagement tenue conformément aux principes énoncés par le plan comptable généra, par l'avis CNC 2009-07 du Conseil National de la Comptabilité (Règlement 2009-10 JO du 7 janvier 2010) et par le règlement 2018-06 relatifs aux comptes annuels des personnes morales de droit privé dans but lucratif qui remplace à compter du 1^{er} janvier 2020 le règlement 99.01 (sans générer de changement comptable).

Les notes ou tableaux suivants ci-après font partie intégrale des comptes annuels.

Les conventions ci-après ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles de base suivantes :

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices
- Image fidèle
- Comparabilité
- Régularité
- Sincérité

Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des couts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

- **Immobilisations**

Les immobilisations sont évaluées à leur cout d'acquisition (prix d'achat et frais accessoire)

Les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire sur la durée de vie prévue des biens.

- **Créances**

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation doit être enregistrée lorsque leur valeur d'inventaire est inférieure à leur valeur comptable.

Elles sont exclusivement constituées de recettes antérieures au 31/12/2023 encaissées après la date de clôture.

- **Compte de capitaux propres**

Les capitaux propres du syndicat peuvent être constituées :

-du report à nouveau,

-du résultat de l'exercice

-et, éventuellement des réserves constituées pour faire face aux dépenses découlant des évènements pluriannuels.

- **Règles de rattachements des charges et des produits**

Les charges et produits enregistrés en comptabilité concernent l'exercice.

Le fait générateur de la reconnaissance du produit d'une cotisation correspond à l'encaissement effectif de la cotisation.

Le syndicat comptabilise les cotisations encaissées pour leur montant brut et enregistre les versements en charges.

Le fait générateur de la comptabilisation en produit des autres ressources du syndicat est la période de rattachement dudit produit, lequel est provisionné le cas échéant.

Note 4 : Informations relatives au Bilan

1/ Actif immobilisé

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires).

Les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire sur la durée de vue prévue des biens.

Les mouvements de l'exercice sont détaillés dans les tableaux ci-dessous :

Immobilisations brutes = 254 987 E

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles	151 310	47 554		198 864
Immobilisations financières	55 028	1 095		56 123
TOTAL	206 338	48 649		254 987

Les immobilisations financières sont constituées de parts sociales CREDIT MUTUEL.

Amortissements et provisions d'actif = 137 352E

Amortissements et provisions	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles	102 447	34 905		137 352
Titres mis en équivalence				
Autres Immobilisations financières				
TOTAL	102 447	34 905		137 352

Détail des immobilisations et amortissements en fin de période

Nature des biens immobilisés	Montant	Amortis.	Valeur nette	Durée
Materiel industriel	10 683	5 873	4 810	3 ans
Materiel de bureau et informatique	164 427	118 052	46 375	de 3 à 5 ans
Mobilier	16 317	12 000	4 317	de 3 à 5 ans
Matériel de transport	7 437	1 427	6 010	de 4 à 5 ans
TOTAL	198 864	137 352	61 512	

2/ Etat des créances = 14 870 E

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation doit être enregistrée lorsque leur valeur d'inventaire est inférieure à leur valeur comptable.

Etat des créances	Montant brut	A un an	A plus d'un an
Prêts militants	0	0	
Produits à recevoir	14 870	14 870	
TOTAL	14 870	14 870	

La rubrique produits à recevoir inclut un acompte de 14 870€.

3/ Charges constatées d'avance = 423 E

Les charges constatées d'avance ne sont composées que de charges ordinaires dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur.

Elles sont composées essentiellement des charges d'assurance.

4/ Etat des dettes = 71 392 E

Charges à payer	Montant
Emp. & dettes établ. de crédit	
Emp. & dettes financières div.	
Fournisseurs	71 392
Dettes fiscales & sociales	
Autres dettes	
TOTAL	71 392

Les principales dettes se décomposent comme suit :

Détail des dettes	Montant
Honoraires comptables	4 740,00
Honoraires CAC	3 420,00
Loyers 2023	63 231.70
Total des dettes	71 391,70

5/ Trésorerie

Trésorerie	Montant Brut
Banque Crédit Mutelle Compte courant	77 628,91 €
Compte Mooncard	15 709,57 €
Comptes bancaires	93 338,48 €
Banque Credit Mutuel Livrets Bleu et Orange	106 618,04 €
Livrets	106 618,04 €
Caisse	271,56 €
TOTAL	200 228,08 €

6/ Fonds propres

- Variation des fonds propres

Comptes	Valeur à l'ouverture	Augmentation	Diminution	Valeur à la clôture
Résultats antérieurs- Report à nouveau	285 728,78	20 541,91		306 270,69
Résultat N-1 / Excédent 2022	20 541,91		20 541,91	
Résultat de l'exercice : Insuffisance 2023			22 381,30	-22 381,30
Fonds propres	306 270,69	20 541,91	42 923.21	283 889,39

- Proposition d'affectation de l'excédent et des réserves antérieurement constituées

Il est proposé d'affecter l'insuffisance de l'exercice au compte « report à nouveau ».

7/ Provisions pour risques et charges

Des litiges sont en cours. Néanmoins, le syndicat les dépenses d'ores et déjà engagées ne nécessitent pas une constatation de provision pour risques et charges.

Note 5 : Informations sur le compte de résultat

Composition des produits d'exploitation

Les produits sont constitués des recettes suivantes :

- Recettes propres : 496 486.32 €

Composition des charges

Le détail des charges est indiqué dans le compte de résultat.

Tableau des ressources nettes de fonctionnement

	Montant
Subvention d'exploitation	0,00 €
Cotisations	188 516,84 €
Droit syndical - dotation RATP locaux	110 453,00 €
Autres produits - dont formation	
- dont monétisation	193 627,50 €
Produits financiers	0,00 €
Reversements des cotisations à la Fédération UNSA TRANSP.	- 31 836,00 €
Reversements des cotisations à la Fédération UNSA NAT	-25 269,90
Parts des ressources appartenant à l'UNSA GROUPE RATP	435 491,44 €

Résultat financier

Au 31/12/2023, le résultat financier est de 3 611€ contre 2 475€ l'année précédente.

Résultat exceptionnel

Au 31/12/2023, le résultat exceptionnel se chiffre à -313€ contre 4 418€ au 31/12/2022.

INFORMATIONS DIVERSES

Au 31/12/2023, le syndicat n'emploie pas de personnel salarié.

Il n'y a pas de personnes bénévoles intervenants pour le syndicat.

- **Information sur les parties liées**

En 2020, la caisse de Solidarité de l'UNSA GROUPE RATP (CSUR) a été créée, l'objectif de cette dernière étant de venir en soutien aux adhérents de l'UNSA GROUPE RATP, en difficulté financière temporaire, suite à une action syndicale de l'UNSA GROUPE RATP ou un accident de la vie.

Le CSUR dépend pour une part importante de son financement, des sommes versées par l'UNSA NATIONAL et la FEDERATION. Au titre de l'exercice 2021, le syndicat a provisionné 5 000€ dans ses livres.

Suite à une délibération, la somme de 7 000€ a été versée pour le compte du CSUR en 2022.

En 2023 ce n'est pas moins de 23 054.20 € qui ont été versés dans le compte CSUR.

- **Engagements reçus**

Néant

- **Engagements donnés**

Néant

- **Evènements postérieurs à la clôture**

Néant